

# Agent administratif d'accueil et support administratif <u>Description de fonction</u>

**ENTITE**: Centre public d'Action sociale- Service d'Appui.

**GRADE**: Niveau D4.

LIENS HIERARCHIQUES : Sous l'autorité du Chef de bureau.

Ce document est une liste non-exhaustive des activités de l'agent et est susceptible d'évoluer en fonction du travail et des exigences du terrain.

.....

#### Mission

Est en charge de l'accueil du Centre Public d'Action Sociale. Cette fonction comprend notamment l'accueil de la population, la gestion des appels téléphoniques, le traitement du courrier entrant et sortant, la gestion des rendez-vous des assistantes sociales, l'information à la population.

\_\_\_\_\_\_

### 2. Responsabilités et activités principales

Accueille les	- Accueille, reçoit et renseigne les usagers ou les visiteurs ;
usagers	- Oriente la personne vers le service adéquat ;
	- Répond aux demandes d'informations des usagers ou dirige ceux-ci vers la
	personne adéquate ;
	- Organise les rendez-vous du service social et gère l'agenda papier.
Gère les appels	- Réceptionne les appels téléphoniques entrants en respectant les consignes
téléphoniques	communiquées dans les différentes notes de service ;
	- Transmet l'appel à la personne adéquate ;
	- Prend note d'un message en cas d'absence et transmet celui-ci à la personne
	concernée en reprenant toutes les informations requises.
Assure le support	- Réceptionne, scanne et indicate le courrier entrant ;
administratif	- Assure la distribution du courrier en interne après visa du Secrétaire ;
	- Met le courrier sortant sous enveloppe après l'avoir indicaté
	et photocopié
	- Trie, scanne et classe les documents de l'ensemble du service d'appui.
Recharge les cartes	- Vérifie la preuve de paiement apportée par l'usager des compteurs à budget ;
des compteurs à	- Recharge la carte de l'usager ;
budget	- Classe et archive les preuves de paiement.
	- s'adapte aux nouvelles méthodes de recharge.
Apporte une aide	- Edite les notifications du service social ;
administrative au	- Envoie courriers types aux débiteurs défaillants et pour la médiation de dettes
service social	aux créanciers ;
	- Assure des taches administratives et d'archivage pour le service social.
Garantit le bon	- Connaît et tient à jour ses connaissances des bonnes pratiques en vigueur ;
fonctionnement du	- Vérifie les annexes aux courriers ;
service	- S'informe des absences de ses collègues et inversement.
Rend compte des	- Communique tout problème rencontré au sein du service ;
activités du service	- Formule des propositions d'améliorations du service.
l	

## 3. <u>Compétences et connaissances</u>

Critères généraux	Développement
1. La qualité du travail	- Travaille méthodiquement ;
accompli	- Accomplit un travail de qualité (qualité et degré d'achèvement du travail) ;
	- Travaille de manière précise et rigoureuse.
2. Compétences	- Sait rechercher de l'information basique sur les services de la ville et du C.P.A.S. et
	peut la communiquer aux bénéficiaires.
	- A de bonnes connaissances informatiques des logiciels de bureautique et des
	logiciels propres au CPAS.
3. L'efficacité	- Perçoit globalement les situations ou les problèmes ;
	- Est autonome dans ses domaines de compétence ;
	- Est capable d'exécuter l'ensemble des tâches dans les délais imposés ;
4. La civilité	- S'adresse aux clients, aux fournisseurs et collègues avec considération et empathie ;
	- S'adapte à une grande variété de situations ou d'interlocuteurs ;
	- Maîtrise son comportement en toute circonstance.
5. La déontologie	- Fait preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté
	dans l'exercice de sa fonction ;
	- Adhère aux objectifs de l'institution ;
	- Respecte les procédures mises en place au sein de l'institution ;
6. L'initiative	- Agit, dans les limites de ses prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de
	sa fonction ainsi qu'à faire face à une situation imprévue ;
	- Propose des projets ou des actions visant à améliorer l'efficacité de son service.
7. L'investissement	- S'investit dans son travail.
professionnel	
8. La communication	- Veille à communiquer de manière claire avec ses collègues et sa hiérarchie ;
	- Adapte sa communication en fonction de son interlocuteur ;
	- Communique aisément à l'oral.
9. La collaboration	- Collaboration optimum entre les différents membres de l'équipe dont les horaires
	sont flexibles
10. La gestion d'équipe	Néant

## 4. <u>Compétences particulières</u>

- Respect de la déontologie et de l'éthique, application des règles applicables aux CPAS, application des règles et des procédures en vigueur dans l'institution.